

Relevé et Rôle Supplétif

de l'impôt foncier pour les exercices 2008 à 2012

au montant de EUR ---- 484 170,20 €----

(en toutes lettres) quatre cent quatre-vingt-quatre mille cent soixante-dix virgule vingt euros

Etabli à Esch-sur-Alzette, le 15 février 2013

Le chef de service,

Le présent rôle des exercices 2008 à 2012 a été arrêté à la somme de quatre cent quatre-vingt-quatre mille cent soixante-dix virgule vingt euros par le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville d'Esch-sur-Alzette en sa séance du 13/02/2013

Le collège des bourgmestre et échevins,

No

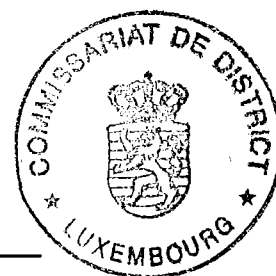
Vu pour être approuvé et arrêté à la somme de quatre cent quatre-vingt-quatre mille cent soixante-dix virgule vingt euros

Esch-sur-Alzette, le 08/03/2013

Le conseil communal,

Le président,

Le secrétaire,



No ..246/13/RR

Vu et ~~reçu~~ ~~exécuté~~ à la somme de quatre-cent-quatre-vingt-quatre-mille-cent-soixante-dix euros et vingt cents

Auxembourg, le 08.03.2013

La Commissaire de district,

Jacques Schwachtgen
Secrétaire de district